



Année scolaire
2022-2023

Filière Professionnelle

AGORA (Assistance à la Gestion des
Organisations et de leurs Activités)

FICHE D'INSCRIPTION 2nde Pro AGORA

NOM		Régime (cocher) <input type="checkbox"/> EXTERNE <input type="checkbox"/> INTERNE Demi-Pensionnaire : <input type="checkbox"/> DP forfait 4 Jours LMJV <input type="checkbox"/> DP 5 Jours <input type="checkbox"/> DP au repas
Prénom		
Date de naissance		

1/ Enseignements obligatoires (cocher la bonne case) :

LV1 : Anglais

- LV2 : Allemand Espagnol

2/ Autre enseignement facultatif possible

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

DATE et SIGNATURES : le

L'élève

Les responsables légaux

DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR L'ENTREE AU LYCEE : classes de 2^{de} générales et professionnelles

Madame, Monsieur,

Nous avons plaisir à vous accueillir au sein du Lycée Mathias. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée avec les documents demandés :

**Voie Générale et technologique : LUNDI 4 JUILLET de 8h00 à 19h00
et MERCREDI 6 JUILLET de 8h00 à 12h00
Voie professionnelle (ZAGORA) : LUNDI 4 JUILLET à 17h30**

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement :

- **Direction/CPE** : pour valider les choix d'enseignements optionnels et pour les situations particulières
- **Secrétariat** : pour les questions de transport scolaire et de bourses,
- **Vie scolaire** : pour les autorisations de sortie et le droit à l'image, les demandes d'inscription à l'internat, le règlement intérieur
- **Intendance** : pour les questions financières (demi-pension, bourses...)
- **Infirmier** : pour toute question relative à la santé de votre enfant.

Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler. Seuls les responsables légaux de l'élève sont habilités à procéder à l'inscription ; l'élève ne peut pas procéder lui-même à la remise des documents. **Il est bien sûr recommandé que l'élève soit présent également.**

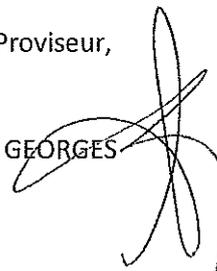
Les documents à fournir lors des inscriptions :

- la **fiche d'inscription en seconde**
- la **fiche administrative** fournie avec le dossier
- photocopie de la **carte d'identité** de l'élève.
- photocopie du Livret de famille (parents + fratrie) + jugement de divorce le cas échéant
- photocopie de l'attestation de recensement ou de la JDC pour les élèves de plus de 16 ans
- La **fiche Intendance accompagnée d'un relevé d'identité bancaire** (pour tous les élèves)
- Un **chèque de 44€** (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Mathias) si votre enfant est demi-pensionnaire à la prestation, pour préparer son compte et sa carte ; **cela ne concerne pas les élèves au forfait ni les internes**
- la fiche infirmerie (sous pli confidentiel, avec la photocopie du carnet de vaccination)
- la fiche de renseignements en cas d'urgence et la fiche Demande de dossier médical
- la fiche **Autorisations**
- 2 photos d'identité

Vous trouverez ci-après des informations complémentaires ; en attendant de vous rencontrer, nous souhaitons par avance à votre enfant une rentrée réussie.

Le Proviseur,

A. GEORGES



TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous êtes dans l'agglomération Chalonnaise (Chalon-sur-Saône et environs) : une inscription par internet sur le site <https://www.buszoom.com/fr/> doit être effectuée pour utiliser les transports du réseau zoom

Vous êtes en dehors de l'agglomération Chalonnaise et dans les départements 21/71 : une inscription par internet sur le site <https://transports.bourgognefranche-comte.fr> doit être effectuée pour utiliser les transports Transco de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le secrétariat scolarité sera à votre disposition pendant les inscriptions pour toute question particulière.

TARIFS D'HEBERGEMENT

Voir fiche d'information DP et Internat

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée (RDV auprès des conseillers d'éducation) ou auprès de l'Intendance. L'attribution du fonds social ne se fonde pas sur les mêmes critères que ceux des bourses.

Bourses départementales : une bourse peut être attribuée par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Le dossier est à retirer au secrétariat du lycée ou à celui de la mairie du domicile en début d'année scolaire.

Bourses nationales : les demandes sont effectuées en ligne du 30 mai au 6 juillet pour la rentrée de septembre 2022, et du 1^{er} septembre au 20 octobre pour la campagne d'automne.

En cas de changement de situation familiale, il faut s'adresser au secrétariat pour faire une demande exceptionnelle.

FOURNITURES

~~Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement, à tous les élèves, par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.~~

Ils seront distribués le jour de la rentrée.

↳ **Fournitures pédagogiques** : 2nde générale : au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes leurs outils de travail. Toutefois deux fournitures particulières sont demandées : 1 blouse en coton pour les travaux pratiques de SVT et physique chimie, et une calculatrice pour les mathématiques. Une tenue de sport est par ailleurs nécessaire.

2nde professionnelle : des fiches spécifiques pour le matériel vous seront communiquées à la rentrée.

↳ **Matériel pour l'internat** : voir la fiche Trousseau Internat

REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur vous sera communiqué à la rentrée dans le carnet de liaison; nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie au lycée.

Autorisation de sortie pour tous les élèves :

En l'absence de cours et pendant les récréations, les élèves peuvent être autorisés à quitter l'établissement. Autorisation à signer lors des inscriptions auprès du service vie scolaire.

MAISON DES LYCEENS

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation d'une cafétéria, de foyers, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales.

L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne très précieuse pour tous.

DATE ET HEURE DE RENTREE

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE à 10h00

(Les internes de 2nde seront accueillis le même jour à 8h00)

Organisation de la journée :

10h-12h00 : accueil par les professeurs principaux

13h45-16h00 : visite du lycée et distribution des manuels

Début des cours le vendredi 2 septembre à 8h00 selon l'emploi du temps habituel.

LES OPTIONS FACULTATIVES (pour les 2ndes générales)

Les Arts plastiques, le Cinéma-Audiovisuel, l'Education Physique et Sportive : Ces options, d'une durée de 3h, sont conseillées en complément du tronc commun en fonction du projet et des centres d'intérêt, mais également au regard des capacités de travail de l'élève.

Les options scientifiques ou technologiques : Sciences et Laboratoire, Biotechnologies, Santé-Social, Management et Gestion. Elles permettent d'appréhender un champ disciplinaire spécifique et constituent un point d'appui pour le projet d'orientation de l'élève.

La section européenne (pré-inscription nécessaire par le collège d'origine) :

* Euro Sciences/ Espagnol -Sciences de la Vie et de la Terre : 1h de SVT / 1h d'Espagnol

Le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) : préparation proposée en partenariat avec l'aéroclub de Champforgeuil.

Contacts :

Lycée Mathias – 3, place Mathias – 71 10 CHALON-SUR-SAÔNE <https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr>
Téléphone : 03.85.97.48.00 secrétariat scolarité, Conseillères Principales d'Education ou proviseur et proviseurs-adjoints



Année scolaire
2022-2023

FICHE ADMINISTRATIVE

Coller une photo
d'identité

CLASSE (intitulé de la formation) :

- 2nde GT
- 2nde AGORA
- 1^{ère} ST2S
- 1^{ère} STMG
- autre précisez :

NOM de l'élève (en majuscule) Sexe : F M
Prénoms (tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil).....
Date de naissance : Lieu de naissance : Département :
☎ Portable (Elève) OBLIGATOIRE : Mail (Elève) :
Nationalité :
BOUSIER : OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 1 ET FINANCIER (paie les frais scolaires – RIB fourni)

Père Mère Autre (précisez).....
NOM : PRENOM :
Adresse :
Ville : Code postal :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :
mail (obligatoire) :
Profession : occupe un emploi Chômage Retraité Sans profession
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée :
Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : oui non
Adresse habituelle de l'élève : OUI NON
A contacter en priorité : OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 2

Père Mère Autre (précisez).....
NOM : PRENOM :
Adresse :
Ville : Code postal :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :
mail (obligatoire) :
Profession : occupe un emploi Chômage Retraité Sans profession
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée :
Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : oui non
Adresse habituelle de l'élève : OUI NON
A contacter en priorité : OUI NON

AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM : PRENOM : Lien de parenté :

Adresse :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :

EN CAS DE SEPARATION, DE DIVORCE, PRECISEZ L'ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE

L'élève habite chez :

L'élève possède sa propre adresse :
.....
.....

(joindre la photocopie du jugement de divorce précisant la garde des enfants)

ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 :

Nom de l'Etablissement : Classe fréquentée :

Spécialité :

Adresse :

Langue vivante 1 obligatoire : Anglais Allemand

Langue vivante 2 : Allemand Espagnol Autres :

Options :

Diplôme obtenu en 2021: oui non si oui, lequel ?

Votre enfant bénéficiait t-il d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ?

oui (Merci de fournir la copie)

non

FRERES ET SŒURS (scolarisés dans un collège ou lycée public)

Nom et Prénoms	Nom et adresse des établissements fréquentés en septembre 2019	Classe	REGIME :
			Interne Demi-pensionnaire Externe

Signature de l'élève : Signature du père ou du responsable légal : Signature de la mère ou du responsable légal :

1) MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNÉTIQUE

- Pour les nouveaux élèves : carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)
- Pour les élèves de première, terminale et les redoublants : utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (6 €). Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 6 euros.
- Pour les élèves au repas : impossibilité d'accéder au restaurant scolaire en cas d'insuffisance de crédit sur la carte magnétique.

2) LES TARIFS

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour le 1^{er} trimestre 2022/2023 :

	FORFAIT D'INTERNAT	FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
1er TRIMESTRE (septembre - décembre 2022)	642,45 €	217,75 €	186,75 €

Les tarifs des 2ème et 3ème trimestres seront connus courant décembre 2022 et sont susceptibles d'évoluer par décision de la région Bourgogne-Franche-Comté.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les tarifs de l'année 2021/2022 :

	FORFAIT D'INTERNAT	FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
2ème TRIMESTRE (janvier - avril 2022)	623,28 €	211,25 €	179,83 €
3ème TRIMESTRE (mai - juillet 2022)	460,27 €	156,00 €	131,42 €

3) LA DEMI-PENSION

Deux modalités de facturation sont possibles :

→ Au forfait, permettant de prendre 4 ou 5 repas dans la semaine. Le paiement s'effectue chaque trimestre sur envoi de facture par courrier électronique aux familles.

→ Au repas, permettant de prendre 1 à 5 repas dans la semaine au prix unitaire de 4,40 €. Il est impératif de créditer la carte magnétique avant de se présenter au self. Paiement possible par chèque à l'ordre du lycée Mathias d'un montant minimum de 22 € (soit 5 repas), en espèces au service intendance du lycée ou par CB sur le site <https://espacenumerique.turbo-self.com/> ou sur l'application myturbo-self.



4) CHOIX DU REGIME

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue un engagement pour l'année scolaire. Les changements de régime en cours d'année ne sont pas autorisés sauf cas exceptionnels. Toutefois, une modification de régime durant le mois de septembre est tolérée jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs en informant le secrétariat d'intendance par écrit.

5) REMISES D'ORDRE

Les forfaits d'internat ou de demi-pension sont dus en intégralité quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. L'arrêt anticipé des cours en fin d'année ne donnera lieu à aucune remise d'ordre. Des remises d'ordre sont possibles suite à absence de plus de 7 jours pour raisons de santé sur présentation d'un certificat médical adressé à l'intendance du lycée, pour stages, voyages scolaires ou autres cas arrêtés par le Conseil d'administration.

6) BOURSE NATIONALE

Le montant de la bourse attribuée vient en déduction de la facture des forfaits de demi-pension ou d'internat. L'excédent est reversé à la famille de l'élève boursier.

7) REGLEMENT SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Vous retrouverez l'ensemble des informations ci-dessus dans le règlement du service de restauration et d'hébergement établi par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté disponible sur le site internet du lycée (<https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr/>) ou via le QR Code ci-contre.



FICHE INTENDANCE 2022/2023

2ndes

A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE : _____

JOINDRE UN RIB OBLIGATOIREMENT

au nom du responsable payant les frais scolaires et/ou demandant la bourse

Le RIB sert :

- à payer les bourses.
- à rembourser les remises d'ordre effectuées du fait d'absences de l'élève pour maladie de plus de 7 jours, voyage scolaire, stages ou autre cas arrêtés par le Conseil d'Administration de l'établissement.
- à rembourser un trop-perçu de restauration en fin d'année scolaire.

A coller/scotcher ici

(pas d'agrafes merci)

BOURSE DES LYCEES

ELEVE BOURSIER EN 2021/2022 / ELEVE NON BOURSIER / DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE EN COURS

REGIME CHOISI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 :

**INFORMATION
IMPORTANT**

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue un **engagement pour l'année scolaire**. Les changements de régime en cours d'année scolaire ne sont pas autorisés saufs cas exceptionnels. Toutefois, un changement de régime durant le mois de septembre est toléré jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs en informant le secrétariat d'intendance **par écrit**.

J'inscris mon enfant en qualité de :

EXTERNE / INTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE forfait 5 jours

forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

au repas (prévoir de créditer la carte magnétique avant le passage au self : 4.40 € par repas)

Nom et prénom du responsable qui paye les frais scolaires :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement régional du service de restauration et d'hébergement consultable sur le site internet du lycée.

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

**ACADÉMIE
DE DIJON**Liberté
Égalité
Fraternité

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

**Photo
à
agrafer**

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations» du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Votre enfant porte-t-il des lunettes? Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? Oui Non

Si OUI, lequel? :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapie)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? Oui Non

- Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement LYCEE MATHIAS

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Établissement scolaire : LYCEE MATHIAS – Chalon-sur-Saône

Année scolaire : 2022 - 2023

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1:

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2:

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : Oui Non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

Le Proviseur
M. GEORGES

Lycée MATHIAS
3, Place Mathias
BP 10122
71321 Chalon sur Saône
Cedex

Aux **lycéens** candidats à l'admission à l'internat

 03.85.97.48.00
Fax : 03.85.97.48.10
E-mail :
0710010a@ac-dijon.fr
Site Internet
www.lycee-mathias.fr

Madame, Monsieur,

Le nombre de places étant limité à l'internat, **les candidatures des lycéens** seront examinées en fonction des critères suivants :

1/ Transport scolaire

Si l'habitation déclarée est desservie par un transport scolaire quotidien. Dans ce cas la demande sera ajournée.

2/ Eloignement géographique

Sont appréciés le temps de transport et la distance kilométrique. Les indications prises en compte seront issues des données SNCF et site internet de calcul d'itinéraires.

3/ Critères sociaux

Sont étudiées les situations personnelles, les élèves boursiers...

4/ La formation demandée.

Je reste à votre écoute

Une réponse vous parviendra au plus tard le 12 juillet.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur
A. GEORGES

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT
A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE 8 JUILLET 2022

NOM de l'élève :		Prénoms :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	F <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
Adresse de l'élève :			
Tel portable de l'élève :			
Demande d'inscription en classe de :			
Niveau : 2 ^{nde} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Term <input type="checkbox"/>			
Filière : Générale <input type="checkbox"/> ST2S <input type="checkbox"/> STMG <input type="checkbox"/> PRO <input type="checkbox"/>			
TRANSPORT (rayer le(s) transport(s) non utilisé(s). Noter les kms entre chaque moyen de transport)			
		GARE DE votre ville	GARE DE Chalon
.....kmkmkmkm
			Lycée Mathias
	km	
			Lycée Mathias
Situation familiale particulière :			

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse:	Adresse:
.....
.....
E-mail :	E-mail :
Tel. Domicile :	Tel. Domicile :
Tel. Portable.....	Tel. Portable.....
Tel professionnel :	Tel professionnel :
Signature :	Signature :

AUTORISATIONS PARENTALES (SORTIE DU LYCEE – PRISE DE VUE)

NOM : PRENOM : CLASSE :

DATE :/...../.....

1/ AUTORISATION DE SORTIE DU LYCEE - ELEVE MINEUR

En cas d'absence de professeur, ou d'absence de cours dans l'emploi du temps annuel :

Je, soussigné(e) M. Mme....., responsable légal(e),

Autorise mon enfant mineur à sortir du lycée quand il n'a pas cours.

Souhaite ne pas autoriser mon enfant mineur à sortir du lycée quand il n'a pas cours.

Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec la CPE qui suit sa classe afin de déterminer vos attentes. **Sans cet entretien, aucun suivi ne pourra être mis en place.**

J'atteste avoir pris connaissance du fait que je dois prendre rendez-vous avec la CPE

SI je ne souhaite pas autoriser mon enfant à sortir du lycée quand il n'a pas cours.

Signature du responsable légal :

2/ AUTORISATION DE PRISE DE VUE (Photos de classe) – ELEVES ET ETUDIANTS.

Les prises de vues se dérouleront entre le mardi 20 et le mercredi 21 septembre 2022 par l'intermédiaire d'un professionnel, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Pour information, les photographies individuelles seront utilisées à des fins purement administratives (dossier élève). La possibilité vous sera offerte d'acheter les portraits de votre enfant et/ou la photo du groupe classe, sans aucune obligation d'achat.

Je, (nous) soussigné(e)(s) M.Mme.....

Responsable(s) légal (aux)

Elève majeur (e)

autorise(ons) la prise de vues

n'autorise(ons) pas la prise de vues

Elève mineur

Signature du responsable légal :

(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)

Elève majeur

Signature de l'élève majeur :

(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)

MODALITES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2022-2023

L'inscription ou la réinscription

1/ Transport du domicile à Chalon :

Cas 1 : Domicile appartenant au Grand Chalon :



Les élèves habitant le Grand Chalon (ou communes affiliées) utiliseront uniquement le réseau Zoom pour se rendre dans les établissements scolaires du Grand Chalon. Que ce soit pour une nouvelle demande ou un renouvellement, il est obligatoire d'effectuer l'inscription en remplissant le formulaire en ligne sur www.buszoom.com à compter du 1^{er} juin.

Pour avoir un justificatif de déplacement valide dès le jour de la rentrée, les demandes doivent être faites avant le 5 août pour les demandes de transport SNCF et avant le 15 août pour les transports bus.

Cas n°2 : Domicile ne faisant pas partie du Grand Chalon

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport à partir du 7 juin 2022.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 15 juillet 2022. Passé ce délai les inscriptions restent possibles, sans garantie d'avoir un titre de transport pour la rentrée.

Une fois la demande validée, soit le titre de transport est envoyé par courrier à la famille, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années. Elle est à conserver.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire. A chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.

En cas de délai dépassé pour la demande de transports SNCF, les élèves devront acheter un abonnement d'un mois auprès du guichet de gare de départ. Dès réception de la carte d'abonnement annuelle délivrée par les services SNCF et envoyée au domicile des parents, il sera possible de se faire rembourser l'abonnement temporaire payant (sur présentation de la carte d'abonnement annuelle, au guichet où l'achat a été effectué.

2/ Transport Intra Chalon : Gare de Chalon / Lycée MATHIAS :

Cas n° 1 : domicile appartenant au Grand Chalon = abonnement Grand Air Gratuit du lundi au vendredi en période scolaire ou abonnement Grand Air + de 24€/an pour des voyages 7j/7, toute l'année, sans limite.

Cas n°2 : domicile hors Grand Chalon = abonnement Grand Air de 24€/an à commander sur www.buszoom.com

Le secrétariat des élèves